Titre : **CREATION DES VOLTIGEURS** **19 septembre 1805**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur : **CAPITAINE G. DUROISEL**	Origine : **S.H.D.** **P.N.**
Référence : **Extrait du résumé de l'historique** **4 M 81**	Transcripteur : **Marie France ROBELIN** Date : **Novembre 2010**

Ancestramil

CREATION DES VOLTIGEURS
19 septembre 1805

Par arrêté du 24 septembre 1803, les corps d'infanterie reprennent le nom de régiment, les chefs de brigade le titre de colonels. Il ne doit plus y avoir de corps d'infanterie à 2 bataillons. A cet effet, les demi-brigades à 2 bataillons sont réunies par deux.

CREATION DES VOLTIGEURS

Par décret du 19 septembre 1805, la 3ème compagnie de chaque bataillon dut porter le nom de compagnie de *Voltigeurs*, et comprendre des hommes bien constitués, vigoureux et lestes, mais de la plus petite taille (par opposition aux grenadiers qui étaient choisis parmi les hommes les plus grands. Elle eut, au lieu de tambours, des cors de chasse appelés cornets.

Les hommes, armés d'un sabre d'infanterie et d'un fusil très léger, devaient pouvoir sauter en croupe d'un homme à cheval, descendre avec légèreté, se former rapidement et suivre à pied un cavalier au trot, tirer avec promptitude et justesse.

Ancestramil